

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 avril 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**21-04-084**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**21-04-085**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

ADOPTÉE

**21-04-086**

**Participation aux assises virtuelles de l'UMQ**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que monsieur Gilles Fortier, maire, représente la Ville aux assises virtuelles annuelles de l'Union des municipalités du Québec à Montréal du 12 au 14 mai 2020.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés, notamment les frais d'inscriptions.

ADOPTÉE

**21-04-087**

**Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2021 est la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a fait plus de 10 000 victimes partout au Québec au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires et les associations locales ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin, frappées par des pertes d'emplois en raison de la pandémie;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rendre hommage :

Aux victimes de la COVID-19, à leurs familles ainsi qu'à leurs proches;

Aux professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux, aux services d'urgence des municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires et associations locales;

À cette fin, les membres du conseil prennent une minute de silence et dédient la présente séance en leurs noms;

ADOPTÉE

**21-04-088**

**Cour municipale – Frais de transaction avec Constat Express**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'imposer un frais de 5 \$ pour les paiements complets et de 2 \$ pour les paiements partiels sur entente de paiement avec le système Constat Express.

ADOPTÉE

**21-04-089**

**Procédure du conseil – Changement du lieu de tenue des séances du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 318 de la Loi sur les Cités et Villes et sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que les séances du conseil de ville de Princeville se tiennent jusqu'à nouvel ordre dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Princeville au 50 Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

**21-04-090**

**Assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et protection pénale (C-21)**

ATTENDU l'appel d'offres tenu par l'UMQ et la proposition de BFL Assurances inc. pour les polices mentionnées en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de souscrire à la police d'assurance protection de la réputation de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires au coût de 837 \$, plus les taxes applicables, de souscrire à la police d'assurance protection pénale (C-21) au coût de 1 120 \$, plus les taxes applicables et de payer les frais d'administration de l'UMQ de 400 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-04-091

**Assurance Cyber-risques pour le regroupement de l'UMQ – Formation sur les cyber comportements à risque**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Princeville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cyber comportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Princeville, à titre de membre du Regroupement :

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cyber comportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant, et;
- que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

21-04-092

**Gestion contractuelle – Désignation d'un responsable de l'évaluation du rendement**

ATTENDU les dispositions de l'article 573(2.0.1) de la *Loi sur les Cités et Villes* relatives aux évaluations de rendement insatisfaisant dans le cadre de la gestion contractuelle;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le greffier soit désigné par le conseil pour procéder aux évaluations de rendement insatisfaisant dans le cadre de la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

21-04-093

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 9 mars 2021 au 11 avril 2021 190 429,51 \$
- nos S10025, M2264 à M2285 & A50281 à A50295

**Dépôt salaires :**

- périodes 2021-10 à 2021-13

ADOPTÉE

21-04-094

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 12 avril 2021 297 039,11 \$
- nos S10026 à S10051, A50296 à A50397

ADOPTÉE

21-04-095

**Attestation de véracité – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 204 310 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

21-04-096

**Modification des limites de la carte de crédit de la Ville**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'un compte de carte de crédit d'une capacité maximale de 6 500 \$ au nom de la Ville;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription, de renouvellement ou de remplacement des cartes;

QUE tout utilisateur d'une carte de crédit au nom de la Ville doive obligatoirement remplir un bon de commande préalablement à l'utilisation de la carte et que son utilisation soit soumise au *Règlement no 2009-168 Concernant la délégation à*

*certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence;*

QUE les personnes suivantes reçoivent une carte reliée au compte de crédit de la Ville :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Limite permise</b>
Mario Juairé	Directeur général	2 000,00 \$
Dave Leclerc	Directeur des travaux publics	1 000,00 \$
Étienne Couture	Directeur du service des loisirs	1 500,00 \$
Sébastien Gingras	Directeur des communications	1 000,00 \$
Christian Chartier	Directeur du serv. de protection incendie	1 000,00 \$

ADOPTÉE

**21-04-097**

**Participation au congrès virtuel 2021 de la COMAQ**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Mario Juairé, directeur général, Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, à participer au congrès virtuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec qui aura lieu les 19 et 20 mai 2021;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions.

ADOPTÉE

**21-04-098**

**Fin du lien d'emploi – employé no 0140-0006**

ATTENDU le processus administratif suivi dans ce dossier;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet de procéder au congédiement administratif de l'employée;

Il est proposé par Me Serge Bizier et il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Princeville mette un terme à l'emploi de l'employée No. 0140-0006, et ce, dès le 13 avril 2021 inclusivement;

QUE le Conseil de la Ville de Princeville mandate la firme d'avocats Loranger Marcoux s.e.n.c.r.l. pour accompagner le directeur général et la direction des ressources humaines dans les prochaines étapes liées à la fin d'emploi de l'employée No. 0140-0006, notamment tout litige éventuel.

ADOPTÉE

**21-04-099**

**Démission - pompier**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Stéphane Lambert, en date du 11 mars 2021, au poste de pompier, au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-04-100

**Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d’infrastructures sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc**

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement décrétant une un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d’infrastructures sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc.*

ADOPTÉE

**Dépôt d’un projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d’infrastructures sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc**

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de *Règlement décrétant une un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d’infrastructures sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc.*

ADOPTÉE

21-04-101

**Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement décrétant une un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest.*

ADOPTÉE

**Dépôt d’un projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest**

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de *Règlement décrétant une un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest.*

ADOPTÉE

21-04-102

**Demande de traverse de piétons sur la rue St-Jean-Baptiste / Route 263**

ATTENDU que la rue St-Jean-Baptiste est aussi la route 263 et que cette voie de circulation est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu’une demande de traverse pour piétons entre le stationnement et l’usine Olymel sur la rue St-Jean-Baptiste Nord soit présentée au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

21-04-103

**Vente d'une surfaceuse Olympia 500**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la surfaceuse de marque Olympia, modèle 500, numéro de série RC0502907 au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, à Les Entrepôts Carex inc.

ADOPTÉE

21-04-104

**Construction d'un solage pour le centre d'entraînement des pompiers (AP21-SI-01)**

ATTENDU l'annexe II présentée par Christian Chartier, directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de construction d'un solage pour le centre d'entraînement des pompiers à Construction-Rénovation Lapointe et Frères au coût de 78 277,89 \$, plus les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux.

ADOPTÉE

21-04-105

**Contrat pour l'enlèvement des résidus verts (AP21-HV-03)**

ATTENDU l'annexe II présentée par Michel Carignan, directeur de l'urbanisme, pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'enlèvement des résidus verts à Gaudreau Environnement inc. aux tarifs suivants :

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Tarif (excl.tx.)</u></b>
Transport	144,20 \$ / voyage
Traitement des branches	20,60 \$ / tonne métrique
Traitement des résidus verts	80 \$ / tonne métrique

LE TOUT comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 45 470 \$ incluant les taxes.

QUE le tout soit financé à même les activités financières pour l'année en cours.

ADOPTÉE

21-04-106

**Demande CPTAQ – Fruitoca s.e.n.c.**

ATTENDU QUE la demanderesse Fruitoca SENC a/s Dominique Marcoux, président, s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'entreposage et la transformation de produits agricoles provenant de l'extérieur de son entreprise, de même que les aires de circulation et stationnement, d'une superficie de 7,05 hectares, étant une partie des lots 6364913 et 6364914 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska. Il s'agit du futur lot 6424025 apparaissant sur le plan joint ;

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca SENC possède 323 hectares de terrain ;

ATTENDU QU'ELLE cultive plus de 100 hectares en canneberges et entend poursuivre son développement au cours des années à venir, puisque sa propriété comporte les qualités nécessaires pour le développement de sa production ;

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca SENC prévoit faire des investissements importants pour ce projet ;

ATTENDU QUE cette entreprise a déjà construit un premier bâtiment agricole destiné au lavage de ses fruits ;

ATTENDU QUE cette entreprise entend construire un deuxième bâtiment destiné à l'entreposage et la congélation et qu'aucune autorisation de la Commission n'est nécessaire pour la construction de tels bâtiments pourvu que la majorité des fruits proviennent de son entreprise ;

ATTENDU QUE Fruitoca SENC souhaite mettre en place des équipements de lavage et de congélation à la fine pointe de la technologie et que ces équipements ne seront pas utilisés à leur pleine capacité en tenant compte de son volume de production actuel ;

ATTENDU QU'IL est favorable de permettre la rentabilisation d'un tel investissement ;

ATTENDU QUE pour débiter l'utilisation de ces infrastructures, environ 60 à 70% des produits proviendront de l'extérieur de cette propriété, mais que ce pourcentage pourrait diminuer avec le temps ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé n'est pas situé dans un secteur agricole dynamique, mais dans un secteur agricole viable ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**21-04-107**

**Demande CPTAQ – Madame Rita Allaire**

ATTENDU QUE la demanderesse Rita Allaire présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole dans le but d'aliéner des lots agricoles contigus de façon à obtenir 2 ensembles de lots;

ATTENDU QUE ces lots sont situés au 321-382 Route 116 Est, Princeville et sont d'une superficie de 179,22 ha.

ATTENDU QUE l'objectif est de céder les 2 entités ainsi créées aux 2 fils de la relève familiale. Ils sont tous les deux agriculteurs sur 2 entreprises agricoles distinctes;

ATTENDU QUE les lots présentement contigus sont séparés par la route 116 (route de 4 voies). La partie au Nord de la route est d'une superficie de 108,62 ha et celle-ci serait cédée à Louis Girouard et la partie Sud, quant à elle, est d'une superficie de 70,6 ha, celle-ci serait cédée à Jean-François Girouard;

ATTENDU QUE les superficies des deux (2) entités ainsi créées possèdent les bâtiments nécessaires pour exploiter la terre et les superficies sont suffisantes pour être autonomes;



ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**21-04-108**

**Remise des diplômes et parade des finissants de l'École secondaire Sainte-Marie**

ATTENDU la demande de partenariat entre l'école Sainte-Marie et la Ville pour l'organisation du bal des finissants le 19 juin 2021 déposée au conseil;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville prête l'équipement mentionné dans la demande et fournisse au besoin du personnel municipal pour aider au déploiement de ces ressources;

QUE la Ville autorise le comité à organiser une parade des finissants le 19 juin 2021, parade qui suivra l'itinéraire suivant :

- Sur la rue St-Jacques Ouest à partir du parc Multi-Sports à la rue Fréchette;
- De la rue Fréchette à la rue St-Onge;
- De la rue Saint-Onge à la rue Mailhot;
- De la rue Mailhot à la rue Lacoursière;
- De la rue Lacoursière à la rue Saint-Jacques;
- De la rue Saint-Jacques à la rue Monseigneur-Poirier;
- De la rue Monseigneur-Poirier au stationnement de l'école Sainte-Marie.

ADOPTÉE

**21-04-109**

**Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Demande d'aide financière 2021-2022**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la directrice de la bibliothèque municipale de Princeville, madame Madeleine Beaudoin, soit désignée comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 ».

QUE la Ville de Princeville s'engage à financer le montant total du projet de 8 500 \$, incluant le montant de la subvention qui sera versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE

**21-04-110**

**Offre de partenariat – Autisme Centre-du-Québec**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 125 \$ à Autisme Centre-du-Québec pour la période 2021-2022.

ADOPTÉE

21-04-111

**Semaine de la santé mentale**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des évènements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

21-04-112

**Demande d'aide financière – Fondation À Notre Santé (HDA)**

Sur la proposition de la conseillère Marine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 200 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le cadre de leur campagne printanière 2021.

ADOPTÉE

**Divers**

Le maire Gilles Fortier souligne l'importance de se faire vacciner contre la COVID-19 et incite la population à prendre rendez-vous pour se faire vacciner afin de sortir de la crise sanitaire.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes en ligne à poser des questions orales aux membres du conseil. Aucune question n'est parvenue par courrier ou courriel préalablement à la séance et le public n'y est pas admis compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. La période de question est ouverte aux personnes présentes en ligne :

21-04-113

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire